

# REGLEMENT INTERIEUR DU PARC LEMAN FOREST

## L'ACCES AU PARC IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

Le parc LEMAN FOREST est parcours acrobatique en hauteur comprenant également un laser game d'extérieur et un snack. Le parcours en hauteur est un espace d'activité de loisir permettant au participant de cheminer en hauteur, **de façon autonome et plus ou moins acrobatique**, sur et entre les arbres et sur des supports naturels ou non. Il se compose d'ateliers ou jeux répartis en plusieurs parcours distingués par des noms et des couleurs.

Les noms et couleurs des parcours correspondent à des niveaux de difficulté. Il peut s'agir d'une difficulté physique impliquant un effort et des mouvements plus ou moins acrobatiques, ou une difficulté liée à la sensation de hauteur. Dont, par ordre croissant de difficulté :

**Bambino Forest** (enfants de 2 à 5 ans et <1,20 m) : pour petits enfants débutants

**Bambino Jungle** (enfants de 3 à 7 ans et <1,30 m) : pour petits enfants, sans grande difficulté

**Lutin Forest** (à partir de 5 ans et <1,40 m) : pour enfants débutants avec passages à 3/4 m pour une première approche de la hauteur

**Lutin Jungle** (à partir de 6 ans, adultes accompagnants acceptés) : pour enfants débutants avec des passages à 4/5 m de hauteur

**Parcours Vert** (à partir de 8 ans et >1,30 m) : niveau moyen avec quelques difficultés dont une hauteur jusqu'à 4/5 m

**Parcours Bleu** (à partir de 8 ans et >1,30 m) : niveau moyen avec quelques difficultés dont une hauteur jusqu'à 6/8 m

**Parcours Violet** (à partir de 8 ans et >1,30 m) : niveau moyen-supérieur jusqu'à 6/8 m parfois difficile avec temps de parcours plus important

**Parcours Rouges ou variantes Rouges** (à partir de 8 ans et >1,40 m) : niveau difficile dont une hauteur jusqu'à 20 m pouvant impressionner

**Parcours Noir** (à partir de 16 ans) : niveau très difficile avec des passages longs, parfois en suspension sur les bras et une hauteur de 10/15 m

**Les niveaux de difficulté sont estimés pour des personnes en bonne santé, pratiquant une activité physique régulière et sans grand surpoids** (indice de masse corporelle <30). Le niveau de difficulté et d'effort peut être ressenti comme plus important pour des corpulences supérieures et/ou pour des personnes pratiquant peu ou pas d'activité physique régulière, avec un risque de fatigue plus rapide et plus important.

Les adultes responsables attestent que l'âge et la taille des enfants sous leur responsabilité correspond bien à la prestation achetée

La prestation fournie par LEMAN FOREST comprend :

- o Le prêt (**3h grands parcours et 2h parcours enfants**) et la mise en place de l'équipement de protection individuelle (EPI)
- o La description de l'activité, les consignes d'utilisation du matériel et explications de début de séance (verbales ou en vidéo)
- o La mise en application sur un parcours d'initiation avec validation par un opérateur.
- o Les conseils et les aides éventuels en cours de séance ainsi que l'intervention d'un opérateur sur appel de la part du pratiquant

En cas de mauvaises conditions météorologiques (vent, orages, pluie ...), la direction peut être amenée à évacuer temporairement ou définitivement les parcours pour votre sécurité, ou de fermer un ou plusieurs parcours

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes, le règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres, ou irrespectueux des personnes, des installations ou de l'environnement

L'accès au parc suppose que vous avez souscrit, au préalable, une assurance en responsabilité civile

**L'accès aux installations est interdit en dehors des heures d'ouverture et sans autorisation**

## Conditions de pratique de l'activité

- **Etre en bonne santé, en bonne forme physique et n'être affecté d'aucun trouble physique ou psychologique** qui pourrait diminuer l'attention du pratiquant ou ses capacités à progresser en toute sécurité et en autonomie
- L'accès aux parcours est réservé aux personnes de moins de 120 kilos
- **La pratique est interdite : aux femmes enceintes**, à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités, aux personnes en convalescence ou en cours de traitement médical incompatible avec l'activité
- Avoir acquitté un droit d'accès
- Avoir suivi les explications de début de séance et avoir réalisé le parcours d'initiation avec succès après validation par un opérateur
- **Tout pratiquant qui, à l'issue des explications des consignes de sécurité, ne se sent pas capable, physiquement ou mentalement d'effectuer seul et correctement les manipulations indispensables à une évolution autonome, doit renoncer à pratiquer l'activité.** Il en est de même pour toute personne n'ayant pas réussi l'évaluation pratique sur le parcours d'initiation
- Tenue : prévoyez une tenue de sport d'extérieur qui ne craint d'être salie, et des chaussures fermées (**sandalettes/tong interdites**)
- **Prendre systématiquement connaissance des documents affichés** avant et pendant la pratique
- **Ayez conscience que vous effectuez les parcours en pratique autonome : vous êtes responsable de votre propre sécurité.**

**Attention, l'activité comprend des risques.** L'équipement de protection individuelle fourni sert à vous protéger en cas de chute mais ne l'empêche en aucun cas. Vous devez être vigilants pour prévenir toute glissade. En cas d'intempéries (récentes ou en cours), les risques de glissades sont accrus. Les équipements fournis font partie d'une catégorie supérieure de protection mais ils ne sont pas infaillibles.

De la même manière, vous évoluez en milieu naturel forestier de moyenne montagne, **faites preuve de vigilance et de prudence à l'égard des chutes d'objets, des aspérités du sol, de la végétation, de l'humidité ou de la nature plus ou moins meuble du sol qui peut être glissant** (chemins en terre, pentes plus ou moins fortes, roches, installations en bois pouvant être glissantes telles les terrasses, plateformes, escaliers, ...).

**LA PRÉSENCE DU TORRENT DOIT ÉGALEMENT INCITER LES PARENTS A UNE SURVEILLANCE PERMANENTE DES ENFANTS**

## ACCÈS AU PARCOURS

### Accompagnement obligatoire des mineurs :

- o Les enfants sur parcours Bambino doivent être accompagnés par un adulte au sol qui reste à portée de main des enfants
- o Les enfants sur parcours Lutin doivent être accompagnés par un adulte au sol, ou pratiquant avec eux sur Lutin Jungle
- o Les enfants de 8 ans et 9 ans sur les grands parcours doivent être accompagnés par un adulte pratiquant l'activité avec eux
- o Les enfants de 10 à 15 ans doivent être surveillés par un adulte qui les suit au sol sur les chemins du parc ou qui pratique avec eux
- o Les mineurs de 16 ans et plus peuvent pratiquer seuls en autonomie sous réserve d'une autorisation parentale
- o L'accompagnant devra suivre les explications de début de séance et les consignes de sécurité et de l'utilisation du matériel
- o Les groupes évoluent sous la responsabilité de l'adulte organisateur, signataire de la fiche d'entrée

### Equipement et installation de l'équipement :

- o Chaque pratiquant est équipé par nos soins d'un équipement de protection individuelle fourni et contrôlé par LEMAN FOREST
- o **Tout équipement enlevé et/ou remis doit être contrôlé par un opérateur, n'allez pas sur un parcours sans ce contrôle**
- o L'utilisation d'un matériel autre que celui fourni par le parc n'est pas autorisée

### Règles d'accès aux parcours :

- Ne gardez sur vous aucun objet (sac, clés, camera, téléphone, etc.)
- Attachez les cheveux longs et retirez vos bijoux, bagues, pendentifs, montres, piercing ou autre
- Consultez systématiquement la signalétique dans le parc et sur les parcours
- Il est interdit d'accéder au parc sans demander préalablement à un opérateur les explications spéciales liées à ce parcours
- **IL EST OBLIGATOIRE D'INSERER SES 2 MOUSQUETONS AVANT DE COMMENCER CHAQUE PARCOURS**

### Règles de pratique sur les parcours :

- o L'auto-assurance permanent et continu est obligatoire (lignes de vie, boucles de sécurité, ou tout autre élément indiqué)
- o Il est strictement interdit d'interrompre et/ou quitter un parcours sans l'autorisation et l'assistance d'un opérateur
- o En cas de difficulté, prévenir un opérateur par tout moyen utile
- o Il est interdit de fumer pendant les activités et il est interdit de fumer avec son baudrier
- o Le nombre maximal est de 3 personnes sur les plateformes et d'1 personne par ateliers ou par tyrolienne
- o Ne vous lancez jamais sur une tyrolienne tant que le pratiquant devant vous est encore sur celle-ci
- o **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE RETIRER SON BAUDRIER SUR LES PARCOURS**

### Comportement au sol :

- Respectez la signalisation et veillez à ne pas circuler ou stationner à proximité des ateliers ou des tyroliennes.
- Respectez les balisages et les cheminements au sol - il est interdit de franchir la matérialisation des cheminements au sol
- **IL EST INTERDIT DE COURIR DANS LES ALLEÉS DU PARC**
- L'environnement doit être respecté (pas de cueillette, pas d'abandon de papiers, gobelets ou autres !)
- Adoptez en toute circonstance un comportement responsable et prudent, notamment **ne vous approchez pas du torrent**
- Ne pas fumer en dehors de la zone d'accueil, ni faire du feu. **Et en particulier ne pas fumer avec son baudrier !**

## Conditions de remboursement et tarifs spéciaux

### Remboursements :

- A l'issue du parcours test, toute personne ne désirant pas continuer pourra demander à être remboursée (5 € seront conservés pour la prestation d'encadrement lors du test, du briefing et de l'installation de l'équipement)
- Dès lors qu'un parcours aura été commencé, le pratiquant ne pourra plus prétendre à un remboursement
- Pour tout remboursement lors d'un paiement par carte bancaire, 1 euro sera conservé pour frais
- Les baudriers sont prêtés pour une durée maximale de 3 h (grands parcours), ou 2 h (parcours Bambino et Lutin). Toute heure supplémentaire commencée sera facturée 5 €
- En cas d'arrêt de l'activité par Leman Forest (météo, ...) les personnes ayant pratiqué moins de la moitié du temps de prêt pourront prétendre à une entrée gratuite dans les 5 jours qui suivent. Pour les personnes ayant pratiqué plus de la moitié du temps de prêt, une remise au prorata du temps restant pourra être demandée sur l'achat d'une entrée future.

### Tarifs spéciaux :

- o Tarif groupe accordé à partir de 10 entrées parcours, moyennant un paiement unique et un départ simultané des participants. Il n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles. Le signataire de la fiche d'entrée est responsable pour le groupe
- o Tarif famille accordé pour 4 entrées minimum comprenant au moins 2 entrées -18 ans et 2 entrées adultes, avec paiement unique
- o Tarif étudiant, GIA ou autres cartes : sur présentation de la carte étudiant ou de la carte de réduction
- o Paiements en francs suisses : Leman Forest accepte les francs suisses au taux affiché dans le parc, la monnaie sera rendue en euros
- o Les accompagnants sont autorisés à circuler dans le parc gratuitement sous réserve de leur pleine et entière acceptation du présent règlement intérieur
- o Matériel abimé et dégradation des installations : une somme de 20 à 300 € vous sera demandée en cas de dégradation des équipements de protection individuelle. Cette somme dépendra du matériel détérioré. Toute installation dégradée de façon intentionnelle sera facturée au tarif de la remise à neuf

### Autres :

Les chiens sont tolérés à condition d'être tenus en laisse et que les déjections soient ramassées par les propriétaires

